

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 01 OCTOBRE 2026**

L'an Deux Mille Vingt-six, le 1^{er} octobre.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Magalas, sous la présidence de Madame Severine SAUR, présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 15 septembre 2026

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE
Mr MESQUIDA	*		Mr PALANQUE	*	
Mme PONS	*		Mme FERRANDEZ	*	
Mme SAUR	*		Mr ANDRIEU		*
Mr VIDAL	*		Mr ROMERO J	*	
Mr FALIP		*	Mr FARENC	*	
Mme PASSIEUX		*	Mme ROMERO R	*	
Mme GARCIN SAUDO		*	Mme COURONNE M	*	
Mr GAUDY		*	Mr MADALLE J	*	
Mr MORGO	*		Mme VIGNAU		*
Mr GELY		*	Mr VENOT		*
Mme FABRE DE ROUSSAC		*	Mr CABASSUT	*	
Mr FREY		*	Mme CHAUDOIR		*
Mr CRISTOL		*	Mr OBIOLS		*
Mme MORERE	*		Mr POLARD	*	
Mr SOTO		*	Mr RIEU	*	
Mr CAPPELLINI	*		Mr MASSON	*	
Mme PRADELLE		*	Mr BARSSE	*	
Mme IMBERT	*		Mr GINIEIS	*	
Mr ABELLA	*		Mr MAGNAN		*
Mr GELY R	*		Mr ROBIN	*	
Mr ALLINGRI		*	Mr PAYSAN		*
Mme MENARD	*		Mr PISSANE	*	
Mme PACE	*		Mr LIGNON		*
Mr BALLESTER	*				

OBJET :	COMPTE RENDU
----------------	---------------------

Début de séance : 9 heures

DELIBERATION N°1 : VALIDATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 19 JUIN 2026

La présidente présente le compte rendu de la séance du 19 juin 2026.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Valide le compte rendu

DELIBERATION N°2 : RENATURATION DU LIBRON DANS LA TRAVERSEE DE LIEURAN LES BEZIERS : CHOIX DU PRESTATAIRE

La communauté d'agglomération Béziers Méditerranée a délégué à l'EPTB Orb Libron l'opération renaturation du Libron dans la traversée de Lieuran les Béziers.

Après avoir obtenu les autorisations administratives ainsi qu'une aide de 50% du montant des travaux par l'agence de l'Eau, l'EPTB Orb Libron a lancé un appel d'offre pour la réalisation de cette opération.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réuni préalablement au présent comité syndical a proposé de retenir l'entreprise Actiforest pour un montant total H.T de 79 298.00 €.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- De prendre acte de la proposition de la Commission d'Appel d'Offres ;
- D'autoriser la présidente à signer le marché avec Actiforest pour un montant total H.T de 79 298.00 € H.T.

DELIBERATION N°3 : CONVENTION DE COOPERATION 2024-2028 RELATIVE AUX MISSIONS 2 ET 5 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT ENTRE L'EPTB ORB LIBRON ET GRAND ORB : AVENANT N°1

La communauté de communes Grand Orb et l'EPTB Orb Libron ont signé une convention de coopération 2024-2028 relative aux missions 2 et 5 du code de l'environnement entre l'EPTB Orb Libron et Grand Orb.

Le départ d'un agent de l'EPTB Orb Libron ne permet plus d'assurer toutes les missions initialement prévues dans la convention en objet. L'EPTB qui assurait la mise en œuvre des opérations d'entretien des cours d'eau en régie, propose de transférer ces missions au personnel de Grand Orb et de réduire en conséquence de 6 000 € sa participation annuelle à l'EPTB.

Afin d'acter cette modification, il vous est proposé de modifier les articles 2 et 6 comme suit :

ARTICLE 2

L'EPTB Orb Libron, apporte son assistance technique, administrative et financière à la communauté de communes pour la réalisation des opérations suivantes :

Pour les opérations entrant dans l'item 2° de la compétence GeMAPI :

- Elaboration d'un plan de gestion de la ripisylve de l'Orb, de la Mare, du Gravezon et de leurs affluents,
- Mise en œuvre des opérations d'entretien nécessitant le recours de prestataires
- Suivi des cours d'eau

Pour les opérations entrant dans l'item 5° de la compétence GeMAPI :

- Poursuite des travaux de confortement de la digue de la perspective à Bédarieux.
- Finalisation des dossiers de régularisation des systèmes d'endiguement composés d'ores et déjà des digues classées de Bédarieux et Villemagne et procédures de lever des réserves formulées par l'Etat.
- Etudes complémentaires et travaux éventuels qui découleraient des procédures de régularisation.
- Suivi réglementaire des ouvrages classés (Bédarieux Villemagne)
- Surveillance des ouvrages classés (Bédarieux Villemagne)
- Entretien des ouvrages de protection contre les inondations
- Suivi des études et travaux éventuels en lien avec l'ouvrage du Poujol sur Orb ou le peigne à embâcle de la Biconque.

Ces opérations font l'objet d'une programmation prévisionnelle placée en annexe de la présente.

Cette annexe détaille également les tâches d'assistance réalisées par les agents de l'EPTB Orb Libron.

Lorsque les opérations visées nécessitent le recours à une prestation (de services, de fournitures ou de travaux), l'assistance de l'EPTB Orb Libron est constituée de :

- L'aide à la définition des besoins et du budget
- L'identification des subventions potentielles et leur sollicitation pour le compte de la Communauté de Communes
- Le descriptif des opérations et son calendrier prévisionnel
- L'assistance conseil pendant la préparation de certaines pièces techniques du dossier de consultation des entreprises (CCTP, DE, BPU) que ce soit pour de la maîtrise d'œuvre ou les travaux.
- L'appui technique à la passation des marchés (analyse des offres)
- L'assistance conseil pendant la direction de l'exécution des opérations et leur réception.

L'attribution des marchés et la rémunération des prestataires restent l'affaire de la Communauté de Communes.

ARTICLE 6

La présente convention est établie sans but lucratif au profit de l'une ou l'autre des parties. La communauté de communes versera une contribution annuelle de 20 000 euros TTC (VINGT MILLE EUROS TTC) à l'EPTB Orb Libron, visant à couvrir les frais d'assistance engagés. Elle devra être versée au plus tard le 30 juin de l'année civile. Cette contribution se cumulera avec la cotisation statutaire annuelle à l'EPTB Orb Libron.

La rémunération des prestataires mobilisés pour exécuter les opérations faisant l'objet d'une assistance de l'EPTB Orb Libron, reste à la charge de la communauté des communes.

Vous trouverez annexé à la présente délibération la proposition d'avenant n°1 à la convention de coopération 2024-2028 relative aux missions 2 et 5 du code de l'environnement entre l'EPTB Orb Libron et Grand Orb.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- De valider l'avenant n°1 à la Convention de coopération 2024-2028 relative aux missions 2 et 5 du code de l'environnement entre l'EPTB Orb Libron et Grand Orb ainsi proposée et d'autoriser la présidente à la signer.

DELIBERATION N°4 : PROTOCOLE DE PRESERVATION ET DE PARTAGE DE LA RESSOURCE AEP SOLLICITEE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL MARE ET LIBRON ENTRE LA SOURCE DE FONTCAUDE ET LE FORAGE DE LACAN : VALIDATION PREALABLE A PRESENTATION EN CLE

La présidente présente le projet de protocole de préservation et de partage de la ressource AEP sollicitée par le Syndicat Intercommunal Mare et Libron entre la source de Fontcaude et le forage de Lacan.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

De valider le projet de protocole proposé préalablement à une présentation prochaine en CLE

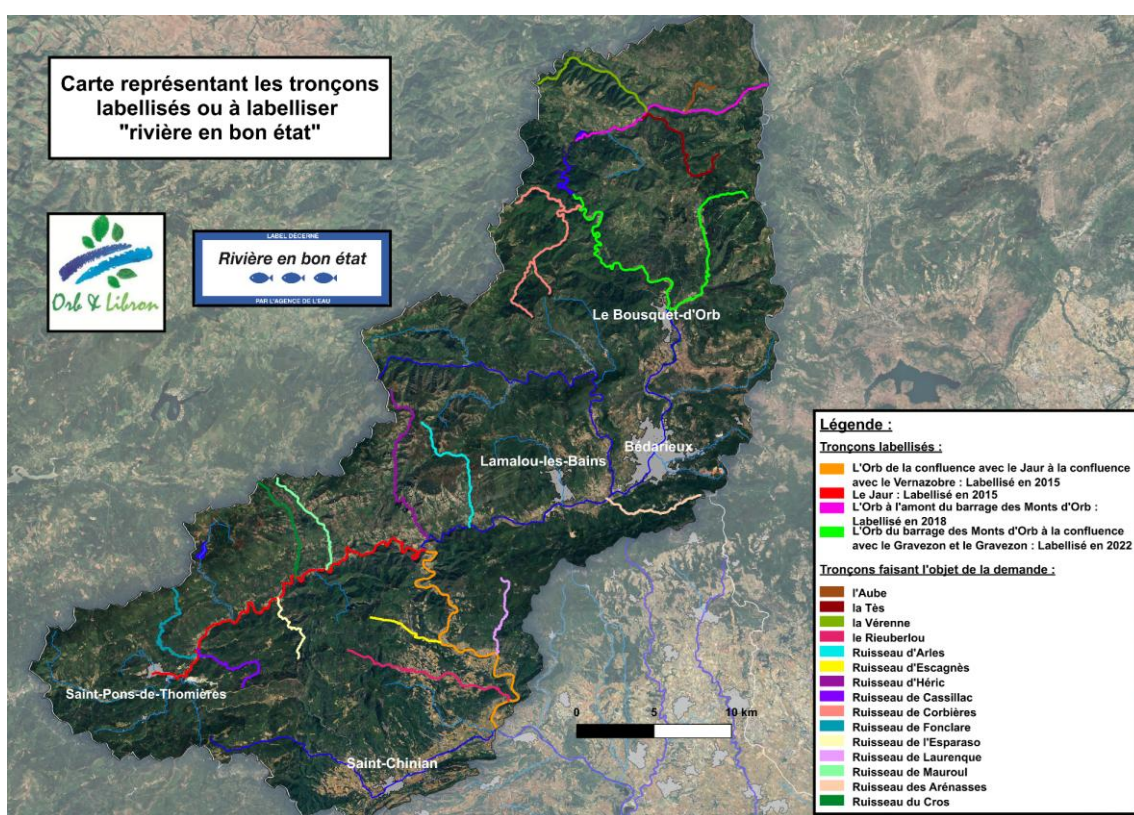
DELIBERATION N° 5 : PROGRAMME DE TRAVAUX PORTE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL MARE ET LIBRON UTILE A L'ATTEINTE DU RENDEMENT DE 70% FIXE PAR LE PGRE ORB : VALIDATION PREALABLE A PRESENTATION EN CLE

La présidente présente le projet de protocole de préservation et de partage de la ressource AEP sollicitée par le Syndicat Intercommunal Mare et Libron entre la source de Fontcaude et le forage de Lacan.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- De valider le projet de programme de travaux porté par le Syndicat Intercommunal Mare et Libron utile à l'atteinte du rendement de 70% fixé par le PGRE Orb.

La présidente indique que l'Agence de l'Eau a labellisé 15 cours d'eau supplémentaires comme étant en bon état écologique. Un événement mettra en exergue cette reconnaissance.



Fin de séance : 10 heures

Béziers, le 1^{er} octobre 2026
La Présidente
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Séverine SAUR